

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00667

Numéro SIREN : 453 162 463

Nom ou dénomination : A C S H

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2024 sous le numéro de dépôt 7278



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
ACSH			35 BD CARNOT		
SIRET	4	5	3	1	6
	2	4	6	3	0
	0	0	2	1	
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		24	876	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
D Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
M. Dubois 1 rue Paul Muselli 13090 AIX EN PROVENCE					
Tél:			Tél:		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu GARDANNE		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT LORBA G. B.		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature		

le 19/04/2024

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b											
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions										e	
autres que celles visées en (a),										f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3		4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
						5	6	7	8		
K DIVERS											
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise										ACSH										Néant																																																											
Adresse de l'entreprise										35 BD CARNOT										13120 GARDANNE																																																											
Numéro SIRET *										4 5 3 1 6 2 4 6 3 0 0 0 2 1										Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *										1 2																													
																				Exercice N clos le										3 1 1 2 2 0 2 3										Exercice N-1 clos le										3 1 1 2 2 0 2 2																													
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																																							
										1										2										3										4																																							
Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										11 400										012										11 400										11 400																			
										Autres *										014																				016																																							
Immobilisations corporelles *										028										20 628										030										18 528										2 100										2 889																			
Immobilisations financières * (1)										040																				042																																																	
Total I (5)										044										32 028										048										18 528										13 500										14 289																			
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										3 600										052																				3 600										3 600																			
Marchandises *										060																				062																																																	
Avances et acomptes versés sur commandes										064																				066																																																	
Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068										17 611										070																				17 611										10 987									
										Autres * (3)										072										26 554										074																				26 554																			
Valeurs mobilières de placement										080																				082																																																	
Disponibilités										084										105 802										086																				105 802										97 933																			
Charges constatées d'avance *										092																				094																																																	
Total II										096										153 567										098																				153 567										112 520																			
Total général (I+II)										110										185 595										112										18 528										167 067										126 808																			
PASSIF																				Exercice N										NET										Exercice N-1										NET																													
																				1										2																																																	
Capital social ou individuel *										120										8 000																				8 000																																							
Ecart de réévaluation										124																																																																					
Réserve légale										126										800																				800																																							
Réserves réglementées*										130																																																																					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131																				132										78 379										55 896																													
Report à nouveau										134																																																																					
Résultat de l'exercice										136										18 620																				22 483																																							
Subventions d'investissement										137																																																																					
Provisions réglementées										140																																																																					
Total I										142										105 798																				87 179																																							
Provisions pour risques et charges										154																																																																					
Emprunts et dettes assimilées										156																																																																					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																																																					
Fournisseurs et comptes rattachés										166										19 961																				16 086																																							
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										26 500										172										31 035										23 270																													
Comptes courants d'associés										173										10 273																				273																																							
Autres dettes										175																																																																					
Produits constatés d'avance										174																																																																					
Total III										176										61 269																				39 630																																							
Total général (I + II + III)										180										167 067																				126 808																																							
RENOIS										(1)										Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4)										Dont dettes à plus d'un an										195																			
										(2)										Dont créances à plus d'un an										197																				(5)										Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182									
										(3)										Dont comptes courants d'associés débiteurs										199																														Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise ACSH

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Néant
Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214	206 693	161 496
		services *			217		218	(550)	5 770
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	206 143	167 266
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	70 835	52 753
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	42 699	31 983
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	563	244	9 116	3 810
	Rémunérations du personnel *						250	44 738	36 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	15 257	13 772
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce		255		254	789	789
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	7	(0)
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	183 440	139 106
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	22 702	28 159	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	1	2
	Produits exceptionnels		(IV)				290	119	
	Charges financières		(V)				294		
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	472	1 579
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306	3 731	4 100
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	18 620	22 483	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	18 620	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	3 731	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	2 525	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. sexies C)	127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	24 876	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	24 876	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ACSH

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
csg non deductible		2 320
AMENDE		205
Total des réintégrations diverses	330	2 525

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : ACSH										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	11 400		402		404		406	11 400		11 400
	Autres	410			412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426			
	Constructions	430	2 380		432		434		436	2 380		2 380
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440			442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450			452		454		456			
	Matériel de transport	460	13 148		462		464		466	13 148		13 148
	Autres immobilisations corporelles	470	5 100		472		474		476	5 100		5 100
Immobilisations financières		480			482		484		486			
TOTAL		490	32 028		492		494		496	32 028		32 028
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516			
	Constructions	520	2 380		522		524		526	2 380		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530			532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542		544		546			
	Matériel de transport	550	13 148		552		554		556	13 148		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 211		562		564	789	566	3 000		
TOTAL			570	17 739	572	789	574		576	18 528		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ACSHNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						1 619
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380						9 330
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374						24 669
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378						16 921
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

5

Désignation de l'entreprise : ACSH				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	206 143
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	206 143
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	72 319
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	29 215
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	101 541
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	104 602
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	104 602
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	206 143	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2023	160	31/12/2023	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 5 3 1 6 2 4 6 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACSH

ADRESSE (voie) 35 BD CARNOT

CODE POSTAL 13120 VILLE GARDANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LOPEZ Prénom(s) GILLES
Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 300761 N° Département Commune MARNIA Pays
Adresse : N° 63 Voie RUE GEORGES BIZET
Code postal 13120 Commune GARDANNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITE AMENDE FISCALE			205.00
16/05/2023 SM 331 PENALITE AMENDE FISCALE	35.00		
02/10/2023 SM 334 PENALITE AMENDE FISCALE	135.00		
07/11/2023 SM 338 PENALITE AMENDE FISCALE	35.00		
67200000 CHARGE EXEPT EXERCICE ANT			266.62
01/01/2023 OD TVA IMAGE DE SOIE	33.53		
01/01/2023 OD Différence lettrage	50.20		
20/01/2023 OD DEPOT DE BILAN	140.47		
01/04/2023 OD Différence lettrage	42.42		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUIT EXEPT			118.94
01/01/2023 OD AXA		118.94	

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A C S H »

au capital de 8 000 Euro

Siège social 35 BD CARNOT

13120 GARDANNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt quatre et le 25 Mars à 18 heures

Les associés de la société ACSH, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Mr LOPEZ Gilles gérant

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- un exemplaire des statuts
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023.
- Le président déclare que les documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- approbation des comptes dudit exercice
- distribution des réserves
- affectation des résultats
- quitus à la gérance
- - questions diverses

Puis le débat est engagé.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

LG

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance:

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la mise à disposition des associés des documents nécessaires ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'approuve ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 18620.00 € de la façon suivante:

Affectation au compte autres Réserves 18620.00.€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

. La collectivité des associés donne quitus entier à la gérance, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée prend acte de la rémunération versée à la gérance au titre de l'exécution de son mandat durant l'exercice .soit la somme de 34 000.00 €

De plus la société prendra en charge à titre de complément de salaire le montant des cotisations sociales du gérant qui seront réglées directement par la société.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 19 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par la gérance, et visé par les associés présents à l'assemblée.

L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

